

PROGRAMME NATIONAL D'AIDE À L'ACCUEIL EN URGENCE DES SCIENTIFIQUES EN EXIL (PAUSE)

Appel exceptionnel à financements de contrats doctoraux

Le programme PAUSE est un programme national allouant des financements incitatifs aux organismes de recherche publics et aux établissements publics d'enseignement supérieur projetant d'accueillir un scientifique en exil. PAUSE lance un appel à candidatures exceptionnel en vue d'attribuer des financements pour 5 contrats doctoraux à hauteur de 87 300€ sur 36 mois (soit 2 423,69 /mois salaire chargé).

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les étudiants qui ne sont pas encore inscrits en doctorat en France et qui, dans leur pays d'origine ne sont pas inscrits en doctorat depuis plus d'une année, répondant aux critères d'éligibilité du programme :

se trouvant en situation d'urgence : victime de persécution ou de violence et/ou dans l'impossibilité de poursuivre ses travaux en raison du contenu de ses recherches, de la libre expression de ses opinions, de son identité, de ses croyances, de son orientation sexuelle... ;
quel que soit son lieu de résidence actuel : étant dans l'obligation de s'exiler de son pays d'origine ou l'avoir quitté depuis moins de 3 ans.

Si l'ensemble de ces critères ne sont pas remplis, nous vous invitons à nous contacter par mail afin de nous faire part de votre situation particulière à l'adresse suivante : pause@college-defrance.fr

Montant et durée du financement

Le montant forfaitaire attribué pour chaque contrat doctoral s'élève à 87 300€ sur 36 mois (soit 2 423,69 /mois en coût chargé). Ce financement sera conditionné par la poursuite effective de la thèse. Devront impérativement être transmis à la direction du programme PAUSE :

les rapports des comités de thèse ;
un rapport synthétique de retour d'expérience au terme de chaque année.

Évaluation et sélection des dossiers

Les dossiers présentés par les établissements d'accueil éligibles au programme PAUSE seront examinés, dans le cadre d'une procédure sélective, sur la base des critères appliqués par le programme :

excellence scientifique du projet de thèse et du cursus universitaire du candidat ;
urgence de la situation du candidat ;
qualité du projet d'accueil proposé par l'établissement

La qualité scientifique du projet sera un critère déterminant.

Les candidatures pré-sélectionnées par la commission d'évaluation seront soumises à validation du comité de direction du programme PAUSE. Les résultats seront annoncés mi-juillet 2019.

Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés par les établissements d'accueil sur la plateforme en ligne de dépôt des candidatures. Les dossiers comprendront les pièces listées ci-dessous :

1 – Lettre d'engagement datée et signée par le chef d'établissement s'engageant à recruter pour une durée de 36 mois un doctorant ressortissant d'un pays tiers de l'Union européenne en situation d'urgence

2 – RIB de l'établissement porteur du dossier de candidature

3 – Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement

4 – Document budgétaire précisant outre le montant sollicité, à hauteur de 87 300€, le financement complémentaire attribué par l'établissement en vue de l'accompagnement du doctorant (aide au logement, cours de FLE, etc.) et/ou d'un complément de salaire

5 – Copie des deux premières pages du passeport ou, à défaut, de la pièce d'identité

6 – Selon la situation du candidat, tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.)

7 – Avis de l'école doctorale

8 – Avis du futur directeur de thèse

9 – Lettre du directeur du laboratoire qui accueillera le doctorant

10 – CV détaillé et le cas échéant liste des publications du candidat

11 – Copie du dernier diplôme obtenu

12 – Témoignage personnel du candidat sur sa situation et son parcours justifiant un soutien de PAUSE

13 – Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation du candidat

Établissements volontaires

Si votre établissement souhaite se porter volontaire pour accueillir un scientifique en exil mais que vous n'avez pas de contacts directs, nous pouvons vous mettre en relation avec l'un(e) des doctorant(e)s inscrit(e)s auprès du programme. Les profils sont consultables à partir de l'espace de mise en relation dédié. Si l'un des profils vous intéresse ou si vous souhaitez faire partie des établissements volontaires, merci de contacter directement l'équipe PAUSE à l'adresse pause@college-de-france.fr

+ Consulter le profil des doctorants

Sécurité et confidentialité

En cas de contrainte de confidentialité particulière, une procédure sécurisée pourra être mise en place pour les échanges par courriel – contacter le directeur des systèmes d'information du Collège de France : jean-francois.barbe@college-de-france.fr

Les dossiers de candidatures devront être déposés sur la plateforme sécurisée accessible ci-dessous. Nous vous remercions de noter qu'aucun dossier transmis par mail ne sera examiné.

+ Plateforme de dépôt des candidatures



15 avril 2019

31 mai 2019

L'échéance de l'appel est fixée au 31 mai 2019

 [L'appel à projet en PDF](#)